



VILLE DE
LAMBERSART

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024



ID : 059-215903287-20240610-D20240126-CC

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics
NV/JM/PD/ N° 20240126

Le Maire de la Commune de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 ayant pour objet de préciser la délégation du Conseil Municipal au Maire des dispositions de l'article L.2122-22 alinéas 21°, 22° et 27° du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2023P00199 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Fouad LAOUTID, Adjoint au Maire,

Vu l'accord-cadre n°2024AC0101 conclu en date du 28 mai 2024 pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel à l'usage des bâtiments et équipements de la Ville de Lambersart (Lot 1 : « Electricité pour usage général et situations événementielles - Segments C3 (HTA), C4 (BT>36 KVA) et C5 hors éclairage public et illuminations des bâtiments (BT<36 KVA) »),

Considérant la procédure de mise en concurrence liée à la passation des marchés subséquents,

Considérant la nécessité de confier à une société extérieure la fourniture d'électricité et de gaz naturel à l'usage des bâtiments et équipements de la Ville de Lambersart (Lot 1 : Électricité pour usage général et situations événementielles - Segments C3 (HTA), C4 (BT>36 KVA) et C5 hors éclairage public et illuminations des bâtiments (BT<36 KVA)),

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : De signer le marché subséquent, passé en application de l'accord-cadre en appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel à l'usage des bâtiments et équipements de la Ville de Lambersart (Lot 1 : « Electricité pour usage général et situations événementielles - Segments C3 (HTA), C4 (BT>36 KVA) et C5 hors éclairage public et illuminations des bâtiments (BT<36 KVA) ») avec la société TotalEnergies - TotalEnergies Electricité et Gaz France sise 2 bis, rue Louis Armand à PARIS (75015).

ARTICLE 2^{ÈME} : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville. Le marché subséquent est passé, pour une durée de deux ans fermes, sans montant minimum et maximum annuel. Les volumes estimatifs annuels de consommation sont les suivants : 2 397 MWh/an pour le lot 1.

ARTICLE 3^{ÈME} : Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Marcq-en-Baroeul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, le

10 JUIN 2024



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Fouad LAOUTID

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240126
Objet :	Marché subséquent passé en application de l'accord cadre en appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel à l'usage des bâtiments et équipements de la Ville ? Lot 1 : Electricité pour usage général et situations
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215903287-20240610-D20240126-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20240610-D20240126-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240126.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240610-D20240126-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	351.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juin 2024 à 11h03min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juin 2024 à 11h03min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juin 2024 à 11h03min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juin 2024 à 11h03min30s	Reçu par le MI le 2024-06-10